

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 décembre 2017**

**Rapporteur :  
Madame Karine ARZ**

**N° 31**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2017 (accusé de réception du 20/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations de solidarité internationale**

**Les demandes de subvention des associations de solidarité internationale pour un montant de 500 € sont soumises à l'avis de la commission des Solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder la subvention suivante :

**Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations de solidarité internationale**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
<b>Les Cerfs-volants de Goulven</b> Association dont le but est d'apporter des soins chirurgicaux et médicaux à des enfants vivant dans des pays où il n'existe pas d'organisation de santé publique et de développer des échanges avec des praticiens de ces pays, notamment par la formation, la fourniture de documentation, de médicaments, de matériels, la conception de projets médicaux en commun. Subvention exceptionnelle	<b>500</b>